



## Rapport de gestion 2009

## Avant-propos du président

### La fondation Allvor a tout pour elle

Le débat provoqué par le référendum sur le taux de conversion a soulevé de nombreuses interrogations sur la prévoyance d'entreprise, sans toutefois clarifier la situation. Les récents refus opposés aux réformes structurelles à l'échelle internationale n'ont fait qu'accroître l'incertitude qui s'est emparée des PME. Les planches à billets tournent à plein régime dans le monde entier, attisant d'autant un endettement incontrôlé, ce qui aura sans aucun doute des incidences négatives sur l'économie réelle. Le deuxième pilier offre-t-il quelque garantie dans un tel climat conjoncturel, et qu'est-ce au juste que des garanties? Les caisses de pension sont-elles un modèle en fin de série ou peuvent-elles, conjointement avec l'AVS, garantir le niveau de vie de leurs assurés jusqu'à la fin de leurs jours?

Dans un comparatif mondial publié récemment, le système suisse des trois piliers occupait la tête du classement, aidé en cela surtout par le mode de financement et l'indépendance du 2<sup>e</sup> pilier. Les caisses de pension ont été capables de stabiliser l'ensemble du système, même en temps de crise, ne serait-ce que parce qu'elles sont financièrement et juridiquement indépendantes des entreprises adhérentes. Elles appartiennent à leurs seuls assurés et répondent seules de leur prospérité. En cas de découvert, elles ne sauraient espérer de contributions supplémentaires de la part des employeurs sans accords particuliers. En revanche, elles ne sont pas tributaires de la croissance des entreprises.

Par la conversion efficace de cotisations en rentes, les institutions de prévoyance sont à même de consolider le système d'assurance-retraite des entreprises et, ainsi, de valoriser le fruit de leur travail au profit des employeurs et de leurs salariés. Des rentes de vieillesse plus substantielles rehaussent l'utilité du système salarial. En faisant le bon choix pour leurs caisses de retraite, les PME peuvent, à salaires constants, améliorer considérablement leur attrait sur le marché de l'emploi. La fondation collective Allvor leur offre à cette fin un cadre juridique, administratif et actuariel efficace, dans lequel elles peuvent mettre à profit elles-mêmes leur compétence en matière d'investissement ou confier le placement de leurs capitaux à des spécialistes de la fondation confirmés et expérimentés.

Le choix et l'installation d'une caisse de pension ont des implications très sérieuses pour les PME et leurs personnels. Il leur appartient donc de réexaminer régulièrement la solution retenue et, le cas échéant, de la mettre en phase avec leur situation et leur environnement. Cette appréciation repose essentiellement sur leur situation en matière de revenus et de charges, de financement et de répartition des actifs. Par contre, les variations du taux de couverture jouent un rôle secondaire, que l'on a d'ailleurs tendance à surestimer. Allvor propose en toute circonstance, même en cas d'excédent ou de découvert, des solutions prenant en compte les intérêts des assurés et ne laisse jamais ses adhérents seuls face à leurs problèmes.

Les PME jouissent chez Allvor d'un droit étendu de codécision et de cogestion. Le concept de placement est garant pour elles de ce que leurs institutions de prévoyance gagnent de l'argent au profit des assurés, en évitant que des tiers ne puissent se faire une santé sur l'investissement des capitaux de prévoyance. Des frais de gestion et d'administration modiques permettent aux entreprises adhérentes de reverser la totalité des revenus aux assurés et de solliciter un potentiel de rendement supérieur à la moyenne. Elles déterminent elles-mêmes, dans un contexte sûr et bénéficiant d'un suivi personnalisé, l'usage auquel ces plus-values seront affectées, par exemple des bonifications d'intérêt ou un taux de conversion élevé. Je remercie chaleureusement ici les membres du Conseil de fondation et les collaborateurs de leur engagement et de l'excellent travail qu'ils ont fourni l'an dernier pour servir la cause d'Allvor.

Thalwil, juin 2010



Herbert Brändli, président du Conseil de fondation

# Rapport annuel du directeur-gérant

## Administration de la Fondation

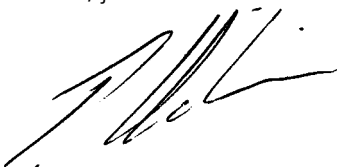
Le Conseil de fondation a tenu quatre séances en 2009. Celle du 26 février a été consacrée le matin aux affaires courantes – résultats des placements, orientation de la stratégie du Conseil de fondation, adaptations réglementaires, etc. – et l'après-midi à la formation en matière de découvert et de taux technique. La séance de juin a porté pour l'essentiel sur l'exercice comptable 2008, avec l'approbation des états financiers. Il a été question aussi de la réélection du Conseil de fondation. Le Conseil élu au terme d'une procédure de renouvellement général s'est constitué lors de la séance du 3 septembre et, outre un cours intitulé «Attributions et responsabilités du Conseil de fondation», a traité plusieurs thèmes: désignation de l'organe de contrôle et de l'expert en caisses de pension, expertise actuarielle, mesures d'assainissement, adaptations de règlements, etc. Lors de sa dernière séance, le 7 décembre, il a adopté d'autres amendements réglementaires et approuvé un contrat de prestation avec B+B Prévoyance SA, évalué à la faveur d'une procédure d'appel d'offres, portant sur la gestion technique.

## Evolution des affaires

Les marchés financiers ont passé le creux de la vague au début de mars 2009. En dépit de l'accalmie progressive du système financier, l'inquiétude n'a pas quitté les responsables d'institutions de prévoyance de tous horizons, qui ont sollicité durant cette phase une assistance accrue de la part de nos conseillers en entreprise et autres chargés de clientèle. Dès l'automne, par le lancement de nos nouveaux produits «Allvor Standard» et «Allvor Comfort», nous avons pu proposer des alternatives intéressantes à «Allvor Invest» aux entreprises start-up ainsi qu'aux caisses de pension trop petites pour assurer seules leur stabilité et maîtriser des problèmes structurels. L'expérience démontre d'ores et déjà que ces nouveaux produits rencontrent un écho favorable sur le marché. Aussi en escomptons-nous un accroissement du nombre d'assurés pour le prochain exercice comptable.

Dans l'intérêt d'une transparence totale, les rétrocessions de partenaires commerciaux, appelées aussi «kickbacks», ont été reversées aux diverses institutions de prévoyance. A l'avenir, tous les courtages et les indemnités versées aux conseillers seront également publiés et portés à la connaissance des caisses de pension dans leurs comptes annuels respectifs.

Thalwil, juin 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PKälin', written over a light blue horizontal line.

Peter Kälin, directeur-gérant

# Contexte économique

## Marchés d'actions

L'année 2009 est restée marquée par la crise financière. Le creux de la vague pour les activités économiques a été dépassé en janvier et la relance a gagné en dynamique au fil de l'exercice, favorisée d'un côté par les mesures de politique fiscale des gouvernements et, de l'autre, par le desserrement des rênes monétaires auquel se sont résolues les banques nationales du monde entier. Les marchés d'actions ont affiché alors, après leur plus-bas de mars, un essor spectaculaire. C'est ainsi que l'indice boursier MSCI Suisse et le MSCI Monde (en CHF) ont progressé respectivement de 23 et 27 % durant l'exercice considéré.

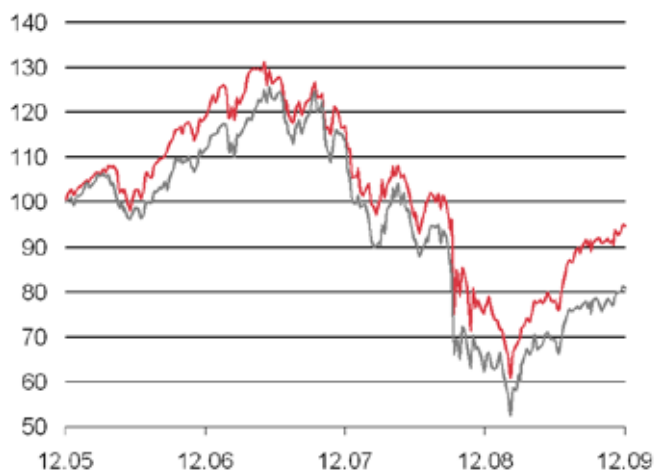
## Taux d'intérêt

La moindre aversion au risque manifestée par les investisseurs s'est traduite pour les emprunts des entreprises par une baisse des primes de risque. Après une année 2008 quasiment inactive, le marché obligataire a repris de l'élan. Les taux d'intérêt servis sur les emprunts d'Etat ont continué de se replier en 2009, passant de 2,1 à 1,9 % pour les taux à 10 ans. Sur le court terme, la BNS a une fois de plus abaissé ses taux.

## Changes

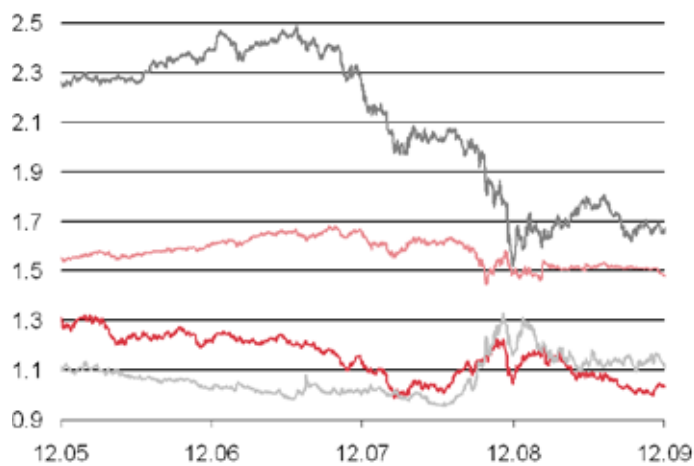
Parmi les principales monnaies, le franc suisse a affiché une relative stabilité. Par rapport à l'USD, à l'EUR et au JPY, il n'a pratiquement pas bougé en 2009. Il ne s'est déprécié que face à la livre sterling (GBP).

Evolution du cours des actions



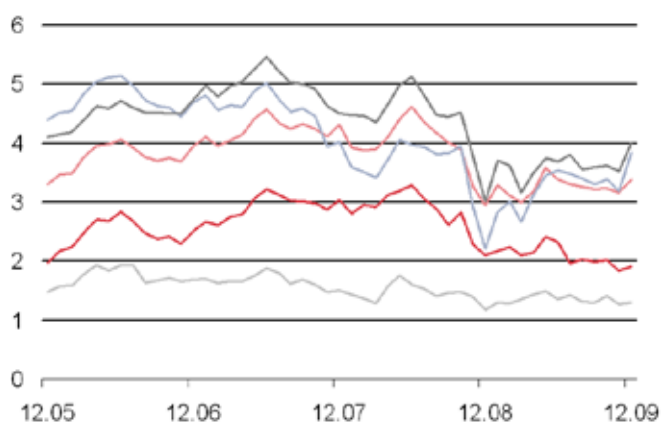
— MSCI Suisse — MSCI monde (en CHF)

Evolution des cours de change



— CHF/USD — CHF/EUR — CHF/JPY — CHF/GBP

Evolution des taux d'intérêt à 10 ans



— Suisse — Allemagne — Etats-unis — Grande-Bretagne — Japon

## Bilan au 31 décembre 2009

En CHF	2009	2008
<b>Actifs</b>		
Actif circulant	35 938 232	52 098 689
Titres	183 172 200	170 732 098
Postes de régularisation à l'actif	227 007	127 963
<b>Total des actifs</b>	<b>219 337 439</b>	<b>222 958 750</b>
<b>Passif</b>		
Engagements à court terme	14 565 151	31 387 806
Postes de régularisation au passif	29 841	619 883
Fortune spéciale des adhérents	372	372
Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation	1 415 523	1 840 125
Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à utilisation	104 997	0
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	191 655 060	191 723 721
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes, adhérents	64 747	64 747
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes, Fondation	1 582 435	2 398 029
Provisions techniques	3 299 035	1 310 581
Réserves de fluctuation de titres	9 486 659	2 520 834
Capital libre de la Fondation, adhérents	342 801	838 947
Capital libre de la Fondation, institution de prévoyance	117 056	117 056
Excédent des produits/charges	-3 326 238	-9 863 351
<b>Total des passifs</b>	<b>219 337 439</b>	<b>222 958 750</b>

### Fortune disponible

La somme au bilan a diminué de 1,6 % au cours de l'exercice pour s'établir à 219,0 mio. de CHF au 31 décembre 2009 (contre 223,0 mio. de CHF en 2008). La Fondation gère la prévoyance vieillesse à l'échelon des caisses de pension et a assuré en partie les risques de décès et d'invalidité. Grâce à l'externalisation des rentes, elle a pu maintenir ses réserves à un niveau minimal. Celles-ci s'élèvent à 65 000 CHF. Les réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation ont atteint 1,4 mio. CHF, celles avec renonciation 105 000 CHF. 14,5 mio. CHF ont été comptabilisés au titre des engagements à court terme (il s'agit pour l'essentiel de prestations de libre passage échues).

Chez Allvor, les réserves pour prestations de vieillesse sont constituées par les diverses caisses de pension. A la date de clôture du bilan, celles-ci disposaient, en raison d'apports de libre passage nettement inférieurs et de versements anticipés accrus au titre de l'encouragement à la propriété du logement ou par suite de divorce, d'avoirs de vieillesse de 191,7 mio. de CHF, soit un montant inchangé par rapport à 2008. Les réserves de garantie des taux de conversion ont été relevées, passant de 2,0 à 3,0 mio. de CHF. Ainsi, les promesses réglementaires de rentes de vieillesse seront couvertes si, d'aventure, les réserves mathématiques excédaient les avoirs de vieillesse. Par contre, le compte Provision pour réserve mathématique a été soldé et, en échange, un compte Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes a été activé pour un montant de 1,6 mio. de CHF.

## Compte d'exploitation 2009

En CHF	2009	2008
Cotisations, apports et prestations d'entrée	37 933 681	79 453 833
Prestations réglementaires et extraréglementaires	-7 018 099	-11 401 040
Prestations de sortie	-28 581 348	-45 719 610
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	172 913	-16 543 560
Produit des prestations d'assurance	315 081	180 482
Charges d'assurance	-5 597 269	-6 371 905
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-2 775 041</b>	<b>-401 800</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>16 184 183</b>	<b>-23 743 454</b>
Dissolution de provisions non techniques et autres produits	89 128	322 050
Charges d'administration et autres charges	-785 821	-1 493 187
<b>Excédent des charges/produits avant constitution d'une réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>12 712 449</b>	<b>-25 316 391</b>
<b>Dissolution/constitution d'une réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-6 968 084</b>	<b>15 724 854</b>
<b>Excédent de charges / produits</b>	<b>5 744 365</b>	<b>-9 591 537</b>

### Activité d'assurance

En 2009 Allvor a enregistré au titre de son activité d'assurance un afflux de capitaux net de 2,3 mio. de CHF, en baisse de 52,3 % par rapport à l'année précédente.

- Les prestations d'entrée sont comptabilisées à 11,8 mio. de CHF, dont 1,0 mio. de CHF échoient à de nouvelles adhésions Allvor Standard et Comfort. Les cotisations ordinaires ont diminué de 10,0 %, à 21,9 mio. de CHF.
- Les sorties de prestations et les versements anticipés ont baissé de 37,7 %, à 35,6 mio. de CHF. Sur ce total, les prestations de sortie (en diminution de 37,7 %) s'élèvent à 28,6 mio. de CHF.

L'afflux net de 2,6 mio. de CHF (à l'inclusion du produit des prestations d'assurance) fait pendant à une dissolution de provisions techniques pour un montant de 0,2 mio. de CHF ainsi qu'à des charges au titre des primes de réassurance dues à PKRück de 5,6 mio. de CHF. D'où un résultat net de l'activité d'assurance de -2,8 mio. de CHF (contre -0,4 mio. en 2008).

### Placements

Le résultat brut de 16,6 mio. de CHF reflète l'évolution positive des placements de capitaux en 2009. Les frais directement liés à la gestion, soit 0,4 mio. de CHF, ont peu pesé sur ces investissements. L'afflux net de 16,2 mio. de CHF est réjouissant, avec une performance globale moyenne de 7,3 %. Les rendements réalisés par les diverses caisses de pension ont oscillé entre +12,0 % et -0,6 % pour une quote-part d'actions moyenne de 25,2 % (23,0 % l'année précédente).

### Charges de marketing et d'administration

Les charges d'administration générale ont été nettement réduites, à 0,6 mio. de CHF, grâce entre autres à des rétrocessions qui ont été créditées directement aux caisses de pension. Les courtages, eux aussi, ont été compensés directement sous forme de réductions de cotisations.

# Gestion des risques

## Gestion des risques et des capitaux

Chez Allvor, la gestion des risques et des capitaux s'opère à différents niveaux, l'essentiel étant de contrôler les objectifs de prestations, de garantir un financement adéquat (cotisations et revenus de la fortune) ainsi qu'une dotation en capital suffisante. Allvor conçoit la gestion des risques et des capitaux comme un processus intégré, multisectoriel, permettant d'identifier et d'analyser les opportunités et les risques en temps opportun, puis de définir les mesures propres à diversifier et maîtriser les risques dans le cadre du système de contrôle interne (SCI).

Dans le contexte d'Allvor, on distingue quatre classes de risque principales:

**Risques de prévoyance:** Les risques de prévoyance portent sur les écarts structurels et temporaires qui se créent par rapport au principe de l'équivalence par suite de décès, d'invalidité et d'allongement de l'espérance de vie d'une part, ainsi que d'insuffisance de cotisations et de revenus, de l'autre.

**Risques de placement:** Les risques de placement portent sur les écarts structurels et temporaires qui se créent par rapport à l'équilibre financier par suite de fluctuations de la fortune et des revenus.

**Risques d'illiquidité:** Les risques d'illiquidité résultent d'engagements financiers soudains et inattendus au titre du service des prestations (prestations en capital, prestations de libre passage) ainsi que de transferts à d'autres institutions de prévoyance par suite de liquidation ou de liquidation partielle.

**Risques opérationnels:** Les risques opérationnels sont la conséquence de carences dans les processus, chez les prestataires de services et les collaborateurs, d'événements extérieurs incontrôlables ainsi que de sanctions prononcées par l'autorité de surveillance pour non-respect de prescriptions et autres dispositions légales.

## Gestion des risques actuariels

Les risques actuariels encourus par la fondation collective Allvor et les caisses de pension qui y sont affiliées, ainsi que leur financement sont quantifiés au moyen de données d'expérience biométriques et du taux technique de 4 %. Les risques de décès et d'invalidité ont été externalisés moyennant une certaine franchise et confiés à PKRück, les rentes en cours étant gérées quant à elles par l'institution de prévoyance Profond.

Chacune des caisses de pension constitue des réserves distinctes dans la perspective de la prolongation probable de la durée de versement des rentes en raison de l'allongement de l'espérance de vie.

## Gestion des capitaux

Les caisses de pension affiliées à Allvor doivent être suffisamment solvables pour assumer à tout moment leurs obligations envers les assurés et autres bénéficiaires. Autrement dit, la réserve mathématique doit être couverte dans des proportions suffisantes par la fortune disponible et les revenus qu'elle génère à long terme. Sur le plan du risque, on distingue les écarts structurels et les écarts temporaires par rapport à la réserve mathématique.

Les placements sont sélectionnés de telle sorte que leurs revenus et les réserves puissent garantir à long terme la rémunération au taux technique des fonds liés et compenser les fluctuations des placements à court terme dans des proportions acceptables.

Les stratégies de placement sont définies individuellement par les caisses de pension, qui répondent de leur mise en œuvre conformément aux conditions du marché, Allvor veillant pour sa part au respect des restrictions.

# Bilan technique

## Fonds disponibles

Les caisses de pension disposaient au 31 décembre 2009 de 204,7 mio. de CHF pour couvrir leurs engagements actuariels (pour une fortune globale de 219,3 mio. de CHF).

## Réserve mathématique

La réserve mathématique est calculée séparément pour chaque caisse de pension. Au total, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques se sont élevés à 196,6 mio. de CHF.

## Taux de couverture

La Fondation faisait état à la date de clôture du bilan d'un taux de couverture de 103,4 %.

Le taux de couverture des caisses de pension affiliées oscille entre les pourcentages suivants:

<b>Nombre de caisses de pension</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Taux de couverture inférieure à 85 %	0	3
Taux de couverture situé entre 90 et 85 %	1	4
Taux de couverture situé entre 95 et 90 %	4	8
Taux de couverture situé entre 100 et 95%	7	3
Taux de couverture situé entre 100 et 110 %	9	8
Taux de couverture situé entre 110 et 120 %	5	0
Taux de couverture situé entre 120 et 130 %	1	3
Taux de couverture supérieur à 130 %	1	0
	–	–
<b>Nombre total de caisses de pension</b>	<b>28</b>	<b>29</b>

## Mesures prises pour combler les découverts

Les institutions de prévoyance ou, plus exactement, les caisses de pension ne sont autorisées à être en découvert qu'à titre temporaire. Allvor a élaboré avec chacune des caisses en situation de découvert des mesures propres à le résorber dans un délai utile.

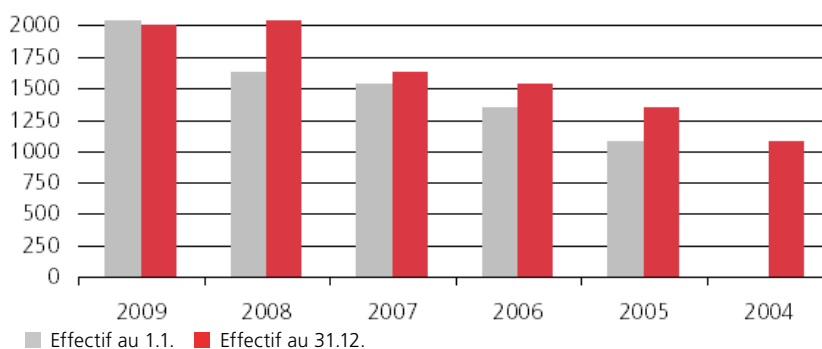
## Evolution d'Allvor

<b>Employeurs affiliés «Allvor Invest»</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier	29	32	32	30
Entrées	0	3	5	4
Sorties	-2	-6	-5	-2
Adhésions au 31 décembre	27	29	32	32

<b>Assurés actifs «Allvor Invest»</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier	2035	1630	1537	1351
Entrées	322	1130	492	549
Sorties	-352	-725	399	363
Effectif au 31 décembre	2005	2035	1630	1537

Durant l'exercice, le nombre d'employeurs affiliés à la fondation collective Allvor a diminué dans des proportions minimales.

### Nombre d'assurés «Allvor Invest» au 31 décembre



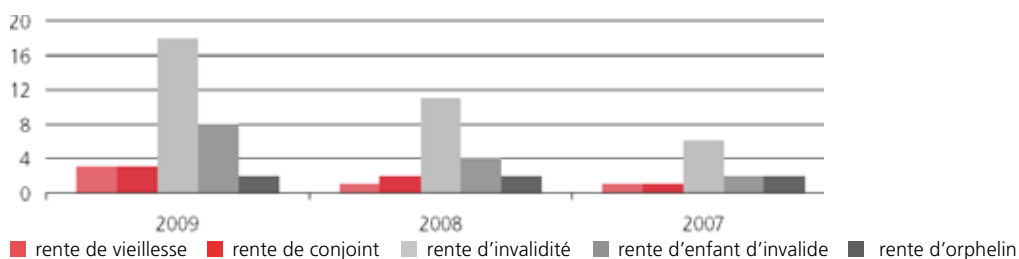
<b>Employeurs affiliés «Allvor Standard/Comfort»</b>	<b>2009</b>	<b>Assurés actifs</b>	<b>2009</b>
Adhésions au 1 <sup>er</sup> janvier	0	Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier	0
Entrées	11	Entrées	16
Sorties	0	Sorties	-1
Adhésions au 31 décembre	11	Effectif au 31 décembre	15

L'exercice 2009 est le premier qui compte des adhésions au titre de Allvor Standard / Comfort.

### Effectif des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2009

<b>Rentes de:</b>	<b>vieillesse</b>	<b>conjoint</b>	<b>invalidité</b>	<b>enfant d'invalidé</b>	<b>orphelin</b>
2009	3	3	18	8	2
2008	1	2	11	4	2
2007	1	1	6	2	2

Durant l'exercice, sept cas supplémentaires de rente AI ont été enregistrés. Nous sommes convaincus de pouvoir stabiliser à l'avenir la proportion de bénéficiaires de rentes AI par des mesures de prévention.



# Organes et services

## **Conseil de fondation**

### *Représentants des employeurs*

Brändli Herbert, B + B Prévoyance AG  
Dietze Peter, Autocenter Baschnagel AG\*  
Huser Cyrill, Autocenter Baschnagel AG\*\*  
Nünlist Peter, DRM Dr. Müller AG

### *Représentants des employés*

Mathis Stefan, Autocenter Baschnagel AG  
Besse Tanja, Hiestand Schweiz AG\*\*  
Kälin Peter, B+B Prévoyance SA\*\*

\* Sortie du Conseil de fondation en cours d'exercice

\*\* Entrée au Conseil de fondation en cours d'exercice

## **Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Keller Pensionskassenexperten AG  
Matthias H. Keller  
Altweg 2  
8500 Frauenfeld

## **Organe de contrôle**

Progressia Wirtschaftsprüfung AG  
Seestrasse 194  
8820 Wädenswil

## **Administration et comptabilité**

B + B Prévoyance SA  
Hintere Bahnhofstrasse 6  
5001 Aarau

## **Gestion de fortune**

Profils de placement individuels

## **Réassurance**

PKRück Lebensversicherungsgesellschaft  
für die betriebliche Vorsorge AG

## **Directeur-gérant**

Kälin Peter  
B + B Prévoyance SA

## **Autorité de surveillance**

Office fédéral des assurances sociales  
Effingerstrasse 20  
3003 Bern

[www.allvor.ch](http://www.allvor.ch)

[info@allvor.ch](mailto:info@allvor.ch)

Allvor Sammelstiftung  
Zürcherstrasse 66, Postfach  
8800 Thalwil  
T 058 589 88 81  
F 058 589 89 01

Allvor Sammelstiftung  
Hintere Bahnhofstrasse 6, Postfach  
5001 Aarau  
T 058 589 88 82  
F 058 589 89 02

Allvor Fondation collective  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
T 058 589 88 83  
F 058 589 89 03

Allvor Fondazione collettiva  
Viale Stefano Franscini 16  
6900 Lugano  
T 058 589 88 84  
F 058 589 89 04